

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° n°11 Arrêté instituant des agences spéciales dans les cercles de Dikkil-Gobad et des Adaëls

n°11

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
26 novembre 1935

Numéro JO
n° 459 du 28/02/1935

Date du numéro
28 février 1935

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, chevalier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu le décret du 30 décembre 1912 sur le régime financier des colonies et notamment les articles 151 et suivants de cet acte
Le Conseil d'administration entendu dans sa séance du 26 novembre 1935 ; Sous réserve de l'approbation du Ministre des colonies et du Ministre des finances,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1°, — Deux agences spéciales dont la circonscription territoriale est respectivement celle des cercles des Adaëls et de Dikkil-Gobad sont instituées à Tadjourah et à Dikkil, chefs-lieux de ces cercles, Le montant autorisé de la provision pour chaque agence spéciale est fixé à 100,000 francs et le délai maximum In parti pour la production des pièces justificatives à trois mois
Art. 2. — Le présent arrêté, qui aura son effet au plus tôt à compter du 17 Janvier 1935 sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera,

m.de coppet